

## Règlement du Jeu Concours

### "Fête des Mères & Pères avec HELILAGON "

#### 1. Article 1 : Organisation du Jeu

Le jeu concours "Fête des Mères & Pères" est organisé par HELILAGON, ci-après nommé l' "Organisateur". Le jeu se déroule du 07/05/25 au 15/06/25 inclus sur le territoire de la Réunion.

#### 2. Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu avec obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure. Les employés des Organismes et leurs familles ne sont pas éligibles à participer. La participation au jeu implique l'achat d'un produit dans la gamme spéciale "Offre Fête des Mères et Offre Fête des Pères" proposée par les Organismes.

#### 3. Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il est nécessaire d'acheter un produit de la gamme "Offre Fête des Mères et Offre Fête des Pères" entre le 07/05/25 et le 15/06/25. Chaque achat est automatiquement enregistré comme une entrée au tirage au sort.

#### 4. Article 4 : Description des prix

Dix prix seront attribués :

- Une affiche « Helilagon - Takamaka » de l'illustrateur Clavé sera remise aux dix gagnants.

Les prix ne peuvent être ni échangés contre leur valeur en argent ni transférés.

#### 5. Article 5 : Sélection des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le 07/07/25. Les gagnants seront sélectionnés parmi tous les participants ayant effectué un achat durant la période de validité du jeu. Les gagnants seront informés par e-mail et devront répondre dans les sept jours pour accepter leur prix.

## **6. Article 6 : Remise des prix**

Les prix seront à récupérer par les gagnants sur notre base de l'Eperon à compter du 08/07/25, ouverte 7J/7, entre 6h30 et 18h, à l'adresse suivante : Aéroport de l'Eperon – 190 chemin Summer n°2 – 87460 Saint-Paul.

En cas d'indisponibilité des gagnants, les prix peuvent être récupérés par une tierce personne qui devra présenter la copie de la pièce d'identité du gagnant.

Dans le cas où les gagnants seraient non-résidents à La Réunion et plus sur le territoire à la date de récupération des prix, ceux-ci pourront être envoyés par voie postale (sur présentation d'un justificatif d'adresse).

## **7. Article 7 : Données personnelles**

Les informations des participants sont recueillies et utilisées uniquement pour la gestion du jeu et ne seront pas utilisées à des fins commerciales sauf consentement des participants.

## **8. Article 7 : Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique une acceptation sans réserve du présent règlement et des normes en vigueur pour les jeux concours.

## **9. Article 8 : Litiges et responsabilités**

Les Organismes ne sont pas responsables en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté perturbant l'organisation et la gestion du jeu.

Ce règlement peut être consulté sur le site web des Organismes pendant toute la durée du jeu.

Pour toute question ou réclamation relative au jeu concours, veuillez contacter les Organismes aux coordonnées fournies dans l'annonce du jeu.